

Formations courtes « TRUFFICULTURE »



Titre de l'action : Cavage

Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour éduquer son chien afin de récolter ses truffes.

Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 journées (14 h), en **novembre 2025** (date à définir)

Voie de formation : formation continue.

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet.

Modalités pédagogiques : Apports théoriques en salle et sortie terrain avec les chiens.

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cadre législatif dans lequel se situe la récole de la truffe,• « Rôle des associations »,• « Statut du trufficulteur »,• Les différentes pratiques permettant de rechercher les truffes, | <ul style="list-style-type: none">• Présentation des outils et tenues utiles,• Qu'est-ce qu'un chien ?• Le développement comportemental et social du chiot sur le terrain,• Comment éduquer son chien ?• Qu'attendre du chien en cavage ? Sur le terrain ? |
|---|--|

Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Public ciblé : Toute personne désirant acquérir des compétences en cavage (agriculteurs, forestiers, particuliers).

Prérequis : Les chiens non agressifs sont acceptés, obligation d'avoir une cage de transport pour les parties en salle.

Conditions d'inscription : être majeur ET justifier de l'adhésion à une association affiliée à la FFT.

Tarifs : frais pédagogiques **400 €** net de taxe.

Information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 1 mois avant le début de session.
- Le coût de la formation peut être pris en charge individuellement ou l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional Grand Est ni de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Frais d'inscription : **50€** à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,85€/jour**.

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYPERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterres delaube.fr/>)

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Autoévaluation des acquis par un tour de table en fin de formation,
- Enquête de satisfaction.

Personne ou fonction à contacter : Anaïs MORALES coordinatrice – tel : 03-25-40-12-50 – cfppa.crogny@educagri.fr